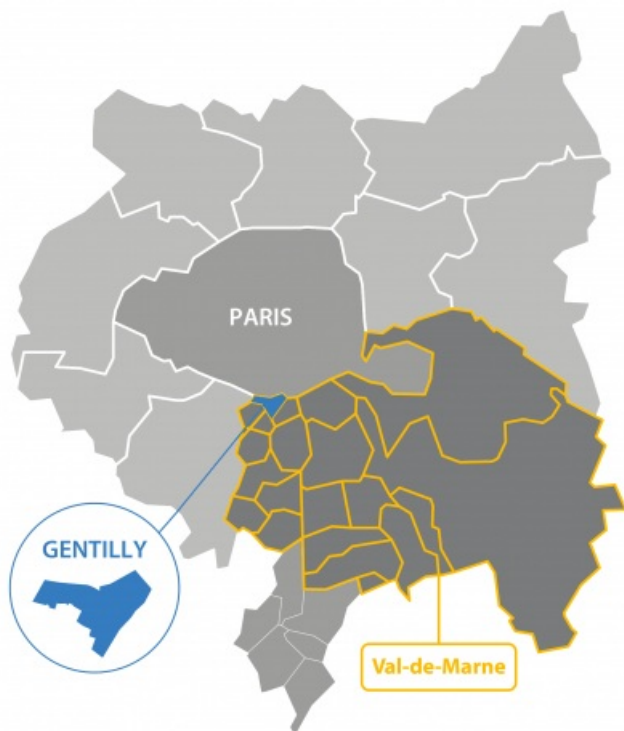


Mieux connaître Gentilly

À la croisée de deux départements et limitrophe de la capitale.



Gentilly est une ville qui fait partie :

- De la région Île-de-France (1 297 communes, dont la capitale Paris)
- Du département du Val-de-Marne (47 communes, dont la Préfecture est à Créteil)
- De la Métropole du Grand Paris et de son territoire 12, Le Grand-Orly Seine Bièvre.

La création de la Métropole du Grand Paris au 1er janvier 2016 s'est accompagnée de la constitution de 12 établissements publics territoriaux. Le territoire Grand-Orly Seine Bièvre, comprenant notamment la Communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre à laquelle appartenait Gentilly, regroupe 24 communes et environ 700 000 habitants.

Ses principales compétences sont :

- l'aménagement,
- le développement économique,
- l'habitat,
- l'environnement ainsi que la gestion des déchets, de l'eau et l'assainissement.

Le territoire actuel de la commune s'étend sur 118 ha et est divisé en 7 quartiers. Il est cerné et coupé par des axes autoroutiers majeurs (A6a, A6b et périphérique). Son relief caractéristique est marqué par deux coteaux, un plateau et une vallée.

Gentilly compte 17 083 habitants, soit une densité de 14 477 habitants par km².
Il y a 55 % de logements sociaux et 73 % des Gentilléens sont locataires.

La ville héberge un peu plus de 800 établissements qui génèrent plus de 8 200 emplois. Ces entreprises œuvrent principalement dans le domaine des services. Certaines sont, dans leurs domaines, des leaders mondiaux, tels SANOFI (industrie pharmaceutique) et Air liquide (gaz industriels et médicaux).